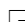


Commission Régionale Sportive (CRS)

Tél. 07 86 49 99 51  crs@volleyidf.org

Cachan le, vendredi 30 janvier 2026

Saison sportive : 2025/2026

Sanctions Terrain

Compétition	N° du match et Date	Nom et Prénom	Fonction	Club	Sanction Terrain
Championnat Pré-national Senior F	PFBR048 du 24/01/2026	M. KOEGLER JULIEN	Entraîneur	PARIS VOLLEY CLUB	Carton Jaune
Championnat Pré-national Senior M	PMBR046 du 24/01/2026	M. BEAUREPAIRE JOACHIM	Joueur	PORTES DE L'ESSONNE VOLLEY-BALL	Carton Jaune
Championnat Pré-national Senior M	PMBR047 du 25/01/2026	M. PETROVIC IVAN	Joueur	VOLLEY 6	Carton Jaune
Championnat Pré-national Senior M	PMBR049 du 25/01/2026	M. JUST JEREMY	Joueur (Capitaine)	AS. SP. CULT. DUNOIS	Carton Jaune
Championnat Régional 1 Senior M	1MAR048 du 25/01/2026	M. KOEGLER JULIEN	Joueur	PARIS VOLLEY CLUB	Carton Jaune
Championnat Régional 2 Senior F	2FCR050 du 24/01/2026	Mme AFOUKAL INES	Joueuse	CONFLANS ANDRESY-JOUY VB	Carton Jaune
Championnat Régional 2 Senior M	2MAR048 du 25/01/2026	M. VIZET PATRICK	Entraîneur	CNM CHARENTON	Carton Jaune
Championnat Régional 2 Senior M	2MDR049 du 24/01/2026	M. LOPES PIERRE-WILLY	Joueur	ACBB	Carton Jaune

❖ Conformément à l'article 24.2 du RGES : Pour qu'une réclamation de sanction de Terrain soit reconnue valable sur la forme il faut :

- Qu'elle soit confirmée auprès de la Commission Sportive référente, par courriel avec AR, dans les quarante-huit heures (48h) qui suit la rencontre concernée.
- Que cette confirmation soit effectuée par l'intéressé ou son représentant légal.
- Que cette confirmation comporte une argumentation motivée pouvant permettre à la Commission de Discipline concernée d'envisager l'étude de la réclamation.

Seule la réclamation de sanction de Terrain reconnue valable sur la forme peut être étudiée sur le fond par la commission de discipline concernée.

Championnat pré-national senior masculin

Poule B :

- Dossier n°41 : PMBR050 - TREMBLAY ATHLETIQUE CLUB 1 / AMICAL CS CORMEILLAIS du samedi 25/01/2026
 - Une réclamation a été inscrite dans le pavé « Remarques » de la feuille de match.

Coupe île de France « Jeune »

M21 Masculine :

- Dossier n°42 : Tour 2 du dimanche 18/01/2026 – Poule « A » à Villeneuve-la-Garenne :
 - L'équipe de **CLUB SPORTIF MENNECY** ne s'est pas déplacée.
- Dossier n°43 : Tour 2 du dimanche 18/01/2026 – Poule « D » à Villemomble :
 - L'équipe de **VOLLEY-BALL LA ROCHETTE** ne s'est pas déplacée.

❖ Conformément à l'article 4.2 du RGISA, les GSA disposent d'un délai de 5 jours pour transmettre leurs observations par courrier électronique.